

**Question avec demande de réponse écrite E-003020/2018
à la Commission**

Article 130 du règlement

Daciana Octavia Sârbu (S&D)

Objet: La résistance aux antibiotiques

Après avoir dévoilé son plan d'action «Une seule santé» contre la résistance aux antimicrobiens, la Commission a développé ses premières lignes directrices¹ pour sa mise en œuvre. Ses prescriptions permettront en effet d'élever le niveau de santé moyen de l'Union européenne.

Pendant, les disparités des niveaux de santé restent très importantes au sein de l'Union. Prenons l'exemple de la Roumanie. Sur la dernière année, 40 % des Européens ont pris des antibiotiques; en Roumanie, ils sont 51 %, devancés seulement par les Espagnols, les Maltais et les Italiens². Sur un test de quelques questions visant à établir si oui ou non les citoyens sont bien informés quant aux antimicrobiens, la Roumanie occupe la dernière place de l'Union avec un résultat de 4 % en moyenne, contre une moyenne européenne de 20 %³.

Bien que l'harmonisation des différents niveaux de santé dans l'Union ne soit pas un des objectifs premiers des lignes directrices, la Commission compte-t-elle introduire de telles mesures d'harmonisation dans l'esprit du plan «Une seule santé»?

¹ [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017XC0701\(01\)&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017XC0701(01)&from=EN)

² https://www.anses.fr/fr/system/files/2017_Brochure_Antibioresistance.pdf

³ http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/archives/ebs/ebs_338_sum_fr.pdf